

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1254**28 août 2002****SOMMAIRE**

Arnetoise S.A., Luxembourg	60184	Financière Baucalaise S.A.H., Luxembourg	60183
Ascon Trade Holding Group S.A., Luxembourg ..	60188	Financière d'Entreprises S.A., Luxembourg	60163
Ascon Trade Holding Group S.A., Luxembourg ..	60188	Financière d'Entreprises S.A., Luxembourg	60164
Azuela Immobilière S.A., Luxembourg	60185	Finanzplan Inter. S.A., Machtum	60191
Baltic Ace Investments S.A., Luxembourg	60180	Finanzplan Inter. S.A., Machtum	60191
Brandsatch Holding S.A.	60169	Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	60154
Brandsatch Holding S.A.	60169	Fresco, Sicav, Luxembourg	60163
Brandsatch Holding S.A.	60169	Gerthoma Number One S.A., Luxembourg	60183
Brandsatch Holding S.A., Luxembourg	60168	Gerthoma Number One S.A., Luxembourg	60183
Brandsatch Holding S.A., Luxembourg	60168	Getra Management S.A., Luxembourg	60155
Buchet-François S.C.I., Bettembourg	60181	Global Telecom Organisation S.A.H., Luxem- bourg	60155
C.M.I., S.à r.l., Luxembourg	60186	Himatomi Holding S.A., Luxembourg	60168
Callahan InvestCo Belgium Cai, S.à r.l., Luxem- bourg	60147	Hottinger Luxembourg S.A., Luxembourg	60186
Callahan InvestCo Belgium Cai, S.à r.l., Luxem- bourg	60148	Huro S.A., Luxembourg	60183
Cameron Balloons Luxembourg, Junglinster	60167	Hydro-Get Enviromental Investment S.A., Luxem- bourg	60155
Carolus Investment Corporation S.A.H., Luxem- bourg	60168	Idem Interim, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	60159
CDC Multinational Series, Sicav, Luxembourg ..	60163	Immo A16 S.A., Luxembourg	60156
Commodity Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	60162	Immobilière Dorique S.A., Luxembourg	60157
Compagnie Nicosie S.A., Luxembourg	60176	Immobilière Dorique S.A., Luxembourg	60175
Compagnie Nicosie S.A., Luxembourg	60176	Immobilière Pasadena S.A., Luxembourg	60161
Comptoir ISD S.A., Luxembourg	60191	Immobilière Pasadena S.A., Luxembourg	60175
Computec S.A., Luxembourg	60153	Immolangues, S.à r.l., Luxembourg	60187
Declolux, S.à r.l., Bascharage	60190	Ivoire Investments S.A., Luxembourg	60191
E.L.L.X. S.A., Luxembourg	60175	Kuno S.A., Luxembourg	60162
EIK Financiele Maatschappij S.A., Luxembourg ..	60186	LMH S.A., Luxembourg	60149
Embrun Holding S.A., Luxembourg	60183	LMH S.A., Luxembourg	60153
Equipe Lux Trade S.A., Strassen	60158	Loherco S.A., Luxembourg	60161
Equipe Lux Trade S.A., Strassen	60158	Maja S.A., Luxembourg	60157
Equipe Lux Trade S.A., Strassen	60158	Marrie S.A., Luxembourg	60166
European Engineering & Environment Corpora- tion Holding S.A., Luxembourg	60184	Master-Finance S.A., Capellen	60187
Eurothermic S.A., Mondercange	60192	Mawo, S.à r.l., Rumelange	60190
Fair Wind Finance Holding S.A., Luxembourg ..	60176	Microcomp Holding S.A., Luxembourg	60161
Fair Wind Finance Holding S.A., Luxembourg ..	60179	Mipojoma Holding S.A., Luxembourg	60183
Fay Properties S.A., Luxembourg	60179	Neomedit S.A., Luxembourg	60188
Fay Properties S.A., Luxembourg	60179	Nortec Holding S.A., Luxembourg	60158
Fay Properties S.A., Luxembourg	60180	Obregon S.A., Luxembourg	60190
Financière Baucalaise S.A.H., Luxembourg	60170	Parinvest S.A., Luxembourg	60186

Paris Premier Properties «Lux», S.à r.l., Luxembourg	60170	T & T Immo S.A., Luxembourg	60165
Pierma S.A., Luxembourg	60184	T & T Immo S.A., Luxembourg	60165
Pierma S.A., Luxembourg	60184	Terra Forest, GmbH, Larochette	60186
Portalux S.A., Strassen	60165	Trust International Luxembourg S.A., Luxembourg	60148
Posada S.A., Luxembourg	60185	Trust International Luxembourg S.A., Luxembourg	60156
Posada S.A., Luxembourg	60185	Usine de Wecker, S.à r.l., Grevenmacher	60162
Pyung-II Industries Company S.A., Luxembourg ..	60159	Van Moer Santerre Luxembourg S.A., Luxembourg	60188
Quatuor S.A., Luxembourg	60160	Van Moer Santerre Luxembourg S.A., Luxembourg	60189
R.A.B. Consulting, S.à r.l., Hassel	60187	Vencap Holding S.A., Luxembourg	60190
Red Star Line S.A., Luxembourg	60191	Veazar Holding S.A.H., Société Anonyme Holding, Luxembourg	60185
Remise S.A., Luxembourg	60157	VMS Keytrade Luxembourg S.A., Luxembourg ..	60160
Résidence Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg ..	60166	VMS Keytrade Luxembourg S.A., Luxembourg ..	60160
RMF Pharmsystem AG, Esch-sur-Alzette	60187	Volksbank Saar West eG, Mondorf-les-Bains	60185
Rodighiero Pneus, S.à r.l., Lamadelaine	60154	Xaret S.A., Luxembourg	60191
Sibelga S.A., Luxembourg	60184	(La) Zitouna, S.à r.l., Luxembourg	60146
Société Anonyme Crocus, Luxembourg	60167		
Société Financière Réolaise S.A., Luxembourg ...	60156		
Société Immobilière Palmandaise S.A., Luxembourg	60184		

LA ZITOUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 75.173.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2002

L'an deux mille deux, le dix huit juin à dix heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Sont présents:

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| 1) Monsieur Driss Chabir | pour 146 parts de 1.000,- LUF |
| 2) Monsieur Lutfi Hussein Chamandi | pour 54 parts de 1.000,- LUF |
| 3) Monsieur Jean-Pierre Weirich | pour 300 parts de 1.000,- LUF |
| | soit 500 parts de 1.000,- LUF |

La totalité des parts composant le capital social (500) est représentée, et Monsieur Jean-Pierre Weirich en sa qualité de gérant technique, préside la séance. Il constate que conformément à la législation en vigueur sur les sociétés, l'Assemblée peut valablement délibérer à la majorité de la moitié des parts sociales.

Exposé du président

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- Conversion des francs luxembourgeois en euros
- Augmentation du capital

Le président met aux voix les résolutions figurant sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de convertir le capital de 500.000,- LUF à 12.394,68 EUR.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital de 12.394,68 EUR à 13.0000,- EUR divisé en 500 parts de 26,- EUR.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une feuille et dressé en un exemplaire original figurant dans le registre d'assemblées générales.

Après lecture, il est signé par les associés composant l'assemblée.

D. Chabir / L.H. Chamandi / J.-P. Weirich

Associé / Associé / Associé

Enregistré à Mersch, le 28 juin 2002, vol. 128, fol. 64, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(48102/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CALLAHAN InvestCo BELGIUM 2, S.à r.l.).**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.435.

In the year two thousand and two, on the thirtieth day of May.
Before the undersigned, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company CALLAHAN InvestCo BELGIUM 2, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 77.435, incorporated in the form of a «société à responsabilité limitée» under the name of CALLAHAN InvestCo BELGIUM 1, S.à r.l., according to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, depository of the incorporation deed, dated July 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°64 dated January 30, 2001. The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended by a deed of the undersigned notary dated November 29, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 522 dated July 11, 2001:

CALLAHAN ASSOCIATES INTERNATIONAL L.L.C., a company with registered office at 33, Riverside Avenue, Westport, CT 06880, U.S.A. («CALLAHAN ASSOCIATES»),

hereby represented by Maître Gérald Origer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, on May 29, 2002.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

CALLAHAN ASSOCIATES, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the sole shareholder of the Company,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the denomination of the Company from CALLAHAN InvestCo BELGIUM 2, S.à r.l. to CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 «Name and Duration» of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name and Duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI, S.à r.l. (the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law») as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration».

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CALLAHAN InvestCo BELGIUM 2, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.435, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous le nom de CALLAHAN InvestCo BELGIUM 1, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, précité, dépositaire de l'acte de constitution, en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 64 du 30 janvier 2001. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 522 du 11 juillet 2001:

CALLAHAN ASSOCIATES INTERNATIONAL L.L.C., une société ayant son siège social au 33, Riverside Avenue, Westport, CT 06880, associé unique de la Société («CALLAHAN ASSOCIATES»),

ici représentée par Maître Gérald Origer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 29 mai 2002.

Laquelle procuration après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire sousigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations.

CALLAHAN ASSOCIATES a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'elle est l'associé unique de la Société;
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société de CALLAHAN InvestCo BELGIUM 2, S.à r.l. en CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI, S.à r.l.

Deuxième résolution

Conformément à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} «Nom et Durée» des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination CALLAHAN InvestCo BELGIUM CAI, S.à.r.l. (la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept cent cinquante euro (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 juin 2002.

G. Lecuit.

(47640/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

CALLAHAN InvestCo BEIGIUM CAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 77.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 juin 2002.

G. Lecuit.

(47641/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.757.

EXTRAIT

Par décision de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2002, il a été décidé ce qui suit:

- est acceptée la démission de FIDEI S.A. de 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- est confirmée la nomination de la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., 1^{er} étage, 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47883/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

LMH S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 87.496.

In the year two thousand two, on the twelfth of June.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company LMH S.A., having its registered office at L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 87.426, hereafter referred to as «the Company», constituted by a deed of the undersigned notary, on May 17th, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The extraordinary general meeting is opened at 8.15 a.m. by Mr François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman, and appointing, Maître Samia Rabia, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Maître Carole Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 31,000.50.- (thirty-one thousand euros and fifty cents) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.50 represented by 20,667 shares with a nominal value of EUR 1.50 each, to the amount of EUR 50,000,001.- represented by the existing 20,667 shares and by the issue of 33,312,667 new shares with a nominal value of EUR 1.50 each having the same rights and obligations as the existing 20,667 shares;

2. Subscription and payment of the 33,312,667 additional shares by CAF ANTILLEN N.V., a company existing under the laws of the Dutch Antilles, having its registered office in Pietermaai 24, Box 840, Curaçao, Netherlands Antilles, by contribution of 5,321,479 shares with a nominal value of EUR 1.- each representing 99.99998% of the share capital of IKANO B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, with a share premium of EUR 592,140,999.50;

3. Amendment of Article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Approval of the acquisition by the Company of:

- 499,999 shares with a par value of 1.- £ each in IKANO INVESTMENTS Ltd, a company incorporated under the laws of the Isle of Man, with registered office in 33-37 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1LB, and,

- a receivable amounting to EUR 6,761,727.- in IKANO VERWALTUNG GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office in SÜD-OST TREUHAND AG, Praterstrasse 23, 1020 Vienna, in accordance with article 26-2 of the law dated August 10th, 1915;

5. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholder's meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 49,969,000.50 (forty-nine million nine hundred sixty-nine thousand Euros and fifty cents), so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.50 (thirty-one thousand euros and fifty cents) to the amount of EUR 50,000,001.- (fifty million and one euro) represented by 33,333,334 (thirty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro and fifty cents) each.

Second resolution

The shareholder's meeting resolves to cause the Company to issue 33,312,667 (thirty-three million three hundred twelve thousand six hundred sixty-seven) new shares with a par value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) each, having the same rights and obligations as the 20,667 existing shares, it being understood that the 33,312,667 (thirty-three million three hundred twelve thousand six hundred sixty-seven) new shares will be issued with payment of a share premium amounting to EUR 592,140,999.50 (five hundred ninety-two million one hundred forty thousand nine hundred ninety-nine euros and fifty cents) by contribution to the Company of 5,321,479 shares of IKANO B.V. with a nominal value of EUR 1.- each by ICAF ANTILLEN N.V.

Subscription and payment

There now appeared Mr François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the ICAF ANTILLEN N.V. with registered office in Pietermaai 24, Box 840, Curaçao, the Netherlands Antilles by virtue of a power of attorney given on June 5th, 2002, which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed, and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the prenamed ICAF ANTILLEN N.V. for 33,312,667 (thirty-three million three hundred twelve thousand six hundred sixty-seven) newly issued shares of the Company with a total value of EUR 49,969,000.50 (forty-nine million nine hundred sixty-nine thousand euros and fifty cents), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind, consisting of the full and complete ownership of 5,321,479 shares with a nominal value of EUR 1.- each representing 99.99998% of the share capital of IKANO B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, with a share premium of EUR 592,140,999.50.

The appearing person stated that the board of the Company has valued the aggregate contribution with reference to the balance sheet of IKANO B.V. as at December 31st, 2001 and on the basis of the valuation report drawn-up by ICAF ANTILLEN N.V., dated June 4th, 2002, wherein the contributed shares of IKANO B.V. were described and valued.

It results from the balance sheet of IKANO B.V. and from the valuation report of ICAF ANTILLEN N.V. that the net aggregate value of the contributed shares amounts to EUR 642,110,000.- (six hundred forty-two million one hundred ten thousand euros). It results from a share contribution agreement dated June 5th, 2002, duly signed between ICAF, ANTILLEN N.V. and the Company, in the presence of IKANO B.V. that an irrevocable undertaking has been taken that the shares owned by ICAF ANTILLEN N.V. will be transferred to the Company and that IKANO B.V. will register the transfer of the shares in favor of the Company.

A certified copy of this agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

In addition, the person appearing stated that, in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg Company Law, a report has been drawn up on June 11, 2002 by DELOITTE & TOUCHE, «réviseur d'entreprises», having its registered office in Luxembourg, wherein the shares so contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the Contribution is at least equal to the number and value of the 33,312,667 ordinary shares of par value EUR 1.50.- each to be issued at total share premium of 592,140,999.50; and

- we have no further comment to make on the value of the Contribution.»

That report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

In consideration for this contribution, the Company will issue 33,312,667 (thirty-three million three hundred twelve thousand six hundred sixty seven) new shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro fifty cents) each, together with a total share premium of EUR 592,140,999.50 (five hundred ninety-two million one hundred forty thousand nine hundred ninety-nine euros and fifty cents).

Thereupon, the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 33,312,667 (thirty-three million three hundred twelve thousand six hundred sixty-seven) new fully paid-up shares to ICAF ANTILLEN N.V.

Third resolution

The shareholder's meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

(in the English version): «The subscribed capital of the corporation is set at EUR 50,000,001.- (fifty million one euros) represented by 33,333,334 (thirty-three million three hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four) shares with a nominal value of EUR 1.50 (one euro and fifty cents) each, which have been entirely paid in.»

Fourth resolution

The shareholder's meeting approves the acquisition by the Company of:

- 499,999 (four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) shares with a par value of 1.- £ (one pound) each in IKANO INVESTMENTS Ltd, a company incorporated under the laws of Isle of Man, with registered office in 33-37 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1LB, and,

- a receivable amounting to EUR 6,761,727.- (six millions seven hundred sixty-one thousand seven hundred twenty-seven euros) in IKANO VERWALTUNG GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, with registered office in SÜD-OST TREUHAND AG, Praterstrasse 23, 1020 Vienna, in compliance with article 26-2 of the Luxembourg Company Law.

In addition, the person appearing stated that, in compliance with articles 26-2 of the Luxembourg Company Law, a report has been drawn up on June 11, 2002 by DELOITTE & TOUCHE, «réviseur d'entreprises», having its registered office in Luxembourg, wherein the shares and the receivable so contributed have been described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Quasi-contribution does not seem unreasonable; and

- we have no further comment to make on the value of the Quasi-contribution.»

That report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in LMH S.A., a company incorporated in the European Union (Luxembourg) acquiring more than 65% of the shares of IKANO B.V., a company incorporated in the European Union (the Netherlands), the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital contribution exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 8,750.- (eight thousand seven hundred fifty euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close at 8.45 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze juin,

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LMH S.A., ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter, (ci-après «la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 87.496, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire soussigné, en date du 17 mai 2002, en cours de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Association C,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Samia Rabia, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Carole Lacroix, avocat, demeurant à Luxembourg. Ces trois personnes forment le bureau.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente présentes, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,50 (trente et un mille euros et cinquante cents) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,50 représenté par 20.667 actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune, au montant de EUR 50.000.001,-, représenté par les 20.667 actions existantes et par l'émission de 33.312.667 actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les 20.667 actions existantes;

2. Souscription et libération des 33.312.667 actions nouvelles par ICAF ANTILLEN N.V., société de droit des Antilles néerlandaises, avec siège social à Pietermaai 24, Box 840, Curacao, the Netherlands Antilles, par l'apport de 5.321.479 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune représentant 99,99998% du capital social de la société IKANO B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, avec une prime d'émission de EUR 592.140.999,50;

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue,

4. Approbation de l'acquisition par la Société de:

- 499.999 actions d'une valeur nominale de £1.-chacune, de IKANO INVESTMENTS Ltd, une société de droit de l'Ile de Man, ayant son siège social à 33-37 Athol Street, Douglas, Isle of Man IM1 1LB, et,

- une créance d'un montant de EUR 6.761.727,- à l'encontre de IKANO VERWALTUNG GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à SÜD-OST TREUHAND AG, Praterstrasse 23, 1020 Vienna, conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915;

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 49.969.000,50 (quarante-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros et cinquante cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,50 (trente et un mille euros et cinquante cents) à EUR 50.000.001,- (cinquante millions et un euros), représenté par 33.333.334 (trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de faire émettre par la Société 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 20.667 actions existantes, étant entendu que les 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission d'un montant de EUR 592.140.999,50 (cinq cent quatre-vingt-douze millions cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents) par l'apport à la Société de 5.321.479 (cinq millions trois cent vingt et un mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions de IKANO B.V., d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune par ICAF ANTILLEN N.V.

Souscription et libération

Ensuite intervient Monsieur François Brouxel, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de la société ICAF ANTILLEN N.V.. établie et ayant son siège social à Pietermaai 24, Box 840, Curacao, the Netherlands Antilles, en vertu d'une procurator donnée en date du 5 juin 2002, laquelle procurator, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société ICAF ANTILLEN N.V. 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles de la Société, à concurrence de EUR 49.969.000,50 (quarante-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros et cinquante cents) et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature se composant de l'apport à la Société de la pleine et entière propriété de 5.321.479 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune représentant 99,99998% du capital social de la société IKANO B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Kabelweg 37 1st floor, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands, avec une prime d'émission de EUR 592.140.999,50.

Le comparant expose que le conseil d'administration de la Société a évalué l'apport total sur base du bilan de IKANO B.V. au 31 décembre 2001 et sur base du rapport d'évaluation établi par ICAF ANTILLEN N.V. en date du 4 juin 2002 dans lequel les actions de IKANO B.V. ont été décrites et évaluées.

Il résulte du bilan de IKANO B.V. et du rapport d'évaluation de ICAF ANTILLEN N.V. que la valeur nette totale des actions apportées s'élève à EUR 642.110.000,- (six cent quarante-deux millions cent dix mille euros).

Il résulte d'une convention d'apport d'actions en date du 5 juin 2002, dûment signée entre ICAF ANTILLEN N.V. et la Société en présence de IKANO B.V., que les actions détenues par ICAF ANTILLEN N.V. dans la société IKANO B.V. seront transférées à la Société et que IKANO B.V. enregistrera le transfert des actions en faveur de la Société.

Une copie certifiée conforme de cette convention, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités d'enregistrement.

De plus, le comparant a exposé conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi sur les sociétés commerciales qu'un rapport d'évaluation a été établi le 11 juin 2002 par DELOITTE & TOUCHE, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, dans lequel les actions apportées ont été décrites et évaluées.

Le comparant produit le rapport, la conclusion de celui-ci est la suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliquées comme décrit ci-dessus:

- l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur des 33.312.667 actions ordinaires d'une valeur de EUR 1,50 chacune à émettre avec une prime d'émission totale de 592.140.999,50; et
- nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur l'évaluation de l'apport.»

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents), avec une prime d'émission d'un montant de EUR 592.140.999,50 (cinq cent quatre-vingt-douze millions cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et cinquante cents).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les 33.312.667 (trente-trois millions trois cent douze mille six cent soixante-sept) actions nouvelles entièrement libérées à ICAF ANTILLEN N.V.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

(dans la version française) «Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 50.000.001,- (cinquante millions et un euros), représenté par 33.333.334 (trente-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro et cinquante cents) chacune, intégralement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires approuve l'acquisition par la société de:

- 499.999 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de £ 1,- (une livre sterling) chacune, de IKANO INVESTMENTS Ltd, une société de droit de l'île de Man, ayant son siège social à 33-37 Athol Street, Douglas, île de Man IM1 1LB, et,

- d'une créance d'un montant de EUR 6.761.727,- à l'encontre de IKANO VERWALTUNG GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à SÜD-OST TREUHAND AG, Praterstrasse 23, 1020 Vienna, conformément à l'article 26--2 de la loi sur les sociétés commerciales.

De plus, le comparant expose que, conformément à l'article 26-2 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi le 11 juin 2002 par DELOITTE & TOUCHE, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, dans lequel les actions et la créance apportées ont été décrites et évaluées.

Le comparant produit le rapport, la conclusion de celui-ci est la suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliquées comme décrit ci-dessus:

- la valeur du quasi-apport ne semble pas déraisonnable; et
- nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur la valeur du quasi-apport.»

Ce rapport, après avoir été signé et validé par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature est fait à LMH SA, une société constituée dans l'Union Européenne (Luxembourg) acquérant plus de 65% des actions de la société IKANO B.V., une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital, est estimé approximativement à la somme de EUR 8.750,- (huit mille sept cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 8.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, S. Rabia, C. Lacroix, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 12CS, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juin 2002:

T. Metzler.

(47749/222/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

LMH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 87.496.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 juin 2002.

Signature.

(47750/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

COMPUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.828.

EXTRAIT

Par décision de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2001:

- a été révoqué le mandat de Commissaire aux Comptes de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. avec effet immédiat;

- est confirmé la nomination de Richard Turner à Luxembourg aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

COMPUTEC S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47881/760/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.555.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2002.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A.
Manager of FINECO CAPITAL S.A.

Signatures

(47830/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

RODIGHERO PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.609.

Conversion du capital en euro

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 5 des statuts.

1. Résolution

a) L'assemblée Générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 10.000.000,- LUF pour le porter de son montant actuel à 10.004.295,- LUF

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les associés

M. Nestor Rodighiero, 76, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine	807	LUF
NERO S.A.H., 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette	3.007	LUF
Mme Diane Peiffer, 44, rue de Bourgogne, L-Luxembourg	4	LUF
Mme Kornelia Aujesky, 76, rue de Luxembourg, L-4876 Lamadelaine	477	LUF
	4.295	LUF

2. Résolution

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 10.004.295,- LUF en 248.000,- EUR.

3. Résolution

De supprimer les 10.000 parts sociales existantes d'un montant nominal de 1.000,- LUF chacune, de créer 10.000 parts sociales nouvelles de 24,8 EUR chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

4. Résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 248.000,- EUR (deux cent quarante-huit mille euros) représenté par 10.000 parts sociales de 24,8 EUR (vingt-quatre euros huit).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

M..... Nestor Rodighiero	1.880 parts	24,8 EUR	Total	46.624 EUR
NERO S.A.H.	7.000 parts	24,8 EUR	Total	173.600 EUR
Mme Diane Peiffer	10 parts	24,8 EUR	Total	248 EUR
Mme Kornelia Amjesky	1.110 parts	24,8 EUR	Total	27.528 EUR
	10.000 parts			248.000 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002, vol. 324, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(47983/612/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

GETRA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.770.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5.al.1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.al.1.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47868/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

HYDRO-GET ENVIROMENTAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.986.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 31 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5.al.1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.al.1.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47869/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

GLOBAL TELECOM ORGANISATION S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 40.993.

—
EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 3 juin 2002, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-Délégué, de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

GLOBAL TELECOM ORGANISATION S.A.H.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47884/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

IMMO A16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.657.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs belges (BEF) en euros (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5.al.1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.al.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47870/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.757.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2002 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trois cent septante et un mille huit cent quarante euros et vingt-neuf cents (EUR 371.840,29) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 15 mai 2002.

TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47871/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

SOCIETE FINANCIERE REOLAISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 août 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2002.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Messieurs Laurent Jacquemart, Etienne Gillet et Jacques Tordoor, Administrateurs, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47893/531/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 82.901.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2002 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2^{ème} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent septante-huit euros et septante centimes (EUR 49.578,70) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 12 juin 2002.

MAJA S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47872/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

REMISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 33.378.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 13 juin 2002.

REMISE S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47873/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 août 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et douze cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et douze cents (EUR 148.736,11) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2002.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47897/531/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

NORTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.071.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2002 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2^{ème} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 12 juin 2002.
NORTEC HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47874/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

**EQUIPE LUX TRADE S.A., Société Anonyme,
(anc. WANSON LUXEMBOURG).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.422.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 juin 2002.
Pour EQUIPE LUX TRADE S.A.
F. Bultinck
Administrateur-Délégué

(47935/553/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**EQUIPE LUX TRADE S.A., Société Anonyme,
(anc. WANSON LUXEMBOURG).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.422.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 juin 2002.
Pour EQUIPE LUX TRADE S.A.
F. Bultinck
Administrateur-Délégué

(47936/553/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**EQUIPE LUX TRADE S.A., Société Anonyme,
(anc. WANSON LUXEMBOURG).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.422.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 juin 2002.
Pour EQUIPE LUX TRADE S.A.
F. Bultinck
Administrateur-Délégué

(47937/553/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PYUNG-IL INDUSTRIES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.720.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2002 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2^{ème} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 13 juin 2002.

PYUNG-IL INDUSTRIES COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47875/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

IDEM INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 54.249.

Conversion du capital en €

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en Euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 6 des statuts.

1. Résolution

a) L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 500.000,- LUF pour le porter de son montant actuel à 504.248,- LUF.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les associés.

Mr. S et S SCHEFTNER S.A. représentée par M. Max Galowich.....	4.248,- LUF
	4.248,- LUF

2. Résolution

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 504.248,- LUF en 12.500,- €.

3. Résolution

De supprimer les 500 parts sociales existantes d'un montant nominal de 1.000,- LUF chacune, de créer 500 parts sociales nouvelles de 25,- € chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

4. Résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 parts sociales de 25,- € (vingt-cinq Euros).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

Mr. S et S SCHEFTNER S.A.	500 parts	25,- €	Total	12.500,- €
	500 parts			12.500,- €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002, vol. 324, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(47985/612/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

QUATUOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.493.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 13 juin 2002.

QUATUOR S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47876/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

VMS KEYTRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Carles Martel.
R. C. Luxembourg B 69.935.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue dans les bureaux de la société le 6 juin 2001

L'assemblée est présidée par Monsieur André Van Moer.

M. le Président désigne comme secrétaire Mme Marie-Ange Marx, et comme scrutateurs: MM. Grégoire de Streel et José Zurstrassen.

Tous les actionnaires de la société sont présents, ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui est annexée au présent procès-verbal. Cette liste laisse apparaître que toutes les actions sont présentes.

Le Président ouvre le débat, en rappelant que l'Assemblée Extraordinaire a été convoquée afin de désigner un nouvel administrateur. En effet, M. Bernard Vulfs a présenté sa démission qui est motivée par le fait qu'il quitte le groupe VAN MOER SANTERRE.

L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité de nommer comme administrateur:

Monsieur Thierry Matthyssens, demeurant à L-1224 Luxembourg, 14, rue Beethoven.

Liste de présence à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001

Nom	Signatures	# actions
VMS-KEYTRADE.COM S.A.	Charles Santerre, administrateur J. G. Zurstrassen, administrateur	2994 (99,8 %)
José Zurstrassen	Signature	2
Grégoire de Streel	Signature	2
J.G. Zurstrassen		2

La séance est levée à 12.10 heures.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2001.

A. Van Moer / M.-A. Marx / J. Zurstrassen / G. de Streel
Président / Secrétaire / Scrutateur / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48007/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VMS KEYTRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Carles Martel.
R. C. Luxembourg B 69.935.

Le bilan et le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

VMS KEYTRADE LUXEMBOURG S.A.

(48011/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

LOHERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.100.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2002 à Luxembourg, 26, rue Philippe II, 2^{ème} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 13 juin 2002.

LOHERCO S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47877/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

MICROCOMP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.403.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 12 juin 2002.

MICROCOMP HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47878/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

IMMOBILIERE PASADENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 août 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 198.314,82 (cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l. de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Messieurs Jacques Tordoor et Etienne Gillet, Administrateurs, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47902/531/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

KUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 60.331.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2002 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 17 juin 2002.

KUNO S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47879/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

COMMODITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.266.

Les décisions suivantes ont été prises lors de la réunion qui s'est tenue le 6 février 2002 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002;
2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises;
3. Adaptation de l'article 5), alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à douze mille trois cent nonante-quatre euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 6 février 2002.

COMMODITY INVESTMENTS, S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47880/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

USINE DE WECKER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6730 Grevenmacher, 25, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 5.542.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Gesellschafterversammlung vom 27. Mai 2002

1. Die Gesellschafter beschliessen, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, in Abänderung des Gesetzes vom 10. August 1915, das Gesellschaftskapital, das zur Zeit in LUF ausgedrückt ist, in EUR umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Januar 2002. Das Gesellschaftskapital von LUF 30.000.000,- beträgt somit EUR 743.680,57.

2. Die Gesellschafter beschliessen weiterhin mit Wirkung ab 1. Januar 2002 das Gesellschaftskapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von EUR 6.319,43 aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so dass das Gesellschaftskapital sich ab 1. Januar 2002 auf EUR 750.000,- beläuft, ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

3. Demzufolge ist das Gesellschaftskapital künftig eingeteilt in 10.000 Anteile von je EUR 75,-.

4. Es wird beschlossen die Satzungen wie folgt abzuändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 750.000,-, eingeteilt in 10.000 Anteile zu je EUR 75,-».

Grevenmacher, den 27. Juni 2002.

Für gleichlautenden Auszug
USINE DE WECKER, S.à r.l.
Unterschrift

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2002, vol. 169, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(47960/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FRESCO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à une résolution du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juillet 2002, il est noté que le nouveau siège statutaire et adresse du principal établissement de la société, à compter du 3 juin 2002, est:

49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47887/051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

CDC MULTINATIONAL SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 42.184.

Faisant suite à une résolution du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2002, il est noté que le nouveau siège statutaire et adresse du principal établissement de la société, à compter du 3 juin 2002, est:

49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47888/051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002.

FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

(anc. G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A.).

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.595.

L'an deux mille deux, le dix-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., R.C. B N° 55.595, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de GESEFI HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 513 du 11 octobre 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 819 du 4 novembre 1999.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Madame Romaine Scheifer, employée privée, domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.259.280 (trois millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune, représentant l'intégralité du capital social de 32.592.800.000,- (trente-deux milliards cinq cent quatre-vingt-douze millions huit cent mille lires italiennes), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A. en FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A. et modification afférente de l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de ITL en EUR cours de 1,- EUR pour 1.936,27 ITL pour fixer le capital social, avec effet comptable au 1.10.2001, à EUR 16.832.776,42 représenté par en 3.259.280 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.227.903,58 pour le porter à EUR 19.555.680,- sans émission d'actions nouvelles et libération par incorporation de réserves à due concurrence.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 6,-.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de G.F.E. FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A. en FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de ITL en EUR au cours de EUR 1,- pour ITL 1.936,27 de sorte que ledit capital social est fixé, avec effet comptable au 1.10.2001, à EUR 16.832.776,42 représenté par 3.259.280 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 2.722.903,58 pour le porter de son montant converti de EUR 16.832.776,42 à EUR 19.555.680,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 2.722.903,58 a été intégralement libéré par incorporation au capital social de réserves disponibles à due concurrence.

La réalité de ces réserves disponibles a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 30 septembre 2001 ainsi que d'une attestation établie en date du 13 juin 2002 par le conseil d'administration de la Société, laquelle attestation restera annexée aux présent acte pour être enregistrée en même temps.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 6,- chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 5, point 01 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.- 01.** Le capital souscrit est fixé à dix-neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingts euros (EUR 19.555.680,-) représenté par trois millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingts (3.259.280) actions d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Scheifer, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 12CS, fol. 99, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47958/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.
(anc. GESEFI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.595.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 746 du 18 juin 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47959/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

T & T IMMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.138.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 novembre 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire et décide de nommer en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Laurent Jacquemart, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47889/531/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

T & T IMMO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.138.

Statuts coordonnés au 22 novembre 2001 enregistrés à Luxembourg le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47923/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PORTALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.090.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2002

- La valeur nominale des actions A est supprimée.
- Le capital social de la société de LUF 37.500.000,- (trente-sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois) est converti en EUR 929.600,72 (neuf cent vingt-neuf mille six cents euros soixante-douze cents).
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital est augmenté à EUR 930.000,00 (neuf cent trente mille euros zéro cents) par incorporation d'un montant de EUR 399,28 (trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros vingt-huit cents) (maximum 4% du capital) sur les résultats reportés (réserves disponibles).
- La valeur nominale par action A est fixée à EUR 24,80 (vingt-quatre euros quatre-vingts cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à neuf cent trente mille euros zéro cents (930.000,00 euros), représenté par huit (8) actions A d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (24,80 euros) chacune entièrement libérées en espèces, et de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (37.492) actions B rachetables, telles que visées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, également entièrement libérées en espèces, jouissant des mêmes droits que les actions ordinaires.»

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Pour extrait conforme

M. Camy

Président

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2002, vol. 324, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(47943/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MARRIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 21 décembre 2000 à Luxembourg

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Etienne Gillet de son poste de commissaire de la société et nomme en remplacement la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47894/531/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

RESIDENCE PRINCE CHARLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 58.983.

Conversion du capital en €

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en Euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 5 des statuts.

1. Résolution

a) L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 2.000.000,- LUF pour le porter de son montant actuel à 2.000.859,- LUF.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les associés.

M. Karl Golumbeck, 46, rue de Machtum, L-6752 Grevenmacher	404,- LUF
Société C.L.K., S.à r.l., 2, Z.I., L-9166 Mertzig	430,- LUF
M. Olivier Schweitzer, 1, Oischtgesgaessel, L-6752 Grevenmacher	25,- LUF
	859,- LUF

2. Résolution

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 2.000.859,- LUF en 20.000,- €.

3. Résolution

De supprimer les 100 parts sociales existantes d'un montant nominal de 20.000,- LUF chacune, de créer 100 parts sociales nouvelles de 496,- € chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

4. Résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 49.600,- € (quarante-neuf mille six cents Euros) représenté par 100 parts sociales de 496,- € (quatre cent quatre-vingt-seize Euros).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

M. Karl Golumbeck.	47 parts	496,- €	Total	23.312,- €
Société C.L.K. HOME.	50 parts	496,- €	Total	24.800,- €
M. Olivier Schweitzer	3 parts	496,- €	Total	1.488,- €
	100 parts			49.600,- €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002, vol. 324, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(47980/612/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SOCIETE ANONYME CROCUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mai 2002 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le délai de cinq ans pour augmenter le capital en vertu du capital autorisé étant dépassé, il n'y a pas lieu de procéder à la conversion du capital autorisé, les alinéas à ce sujet doivent être abrogés.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) représenté par (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les 4^{ème} alinéa et suivants de l'article 5 concernant le capital autorisé sont abrogés.

L'Assemblée prend acte que le mandat des administrateurs et du commissaire arrivent à échéance.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Messieurs Etienne Gillet, Emile Schneider et Guy Glesener, administrateurs sortants et décide de nommer la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au poste de commissaire en remplacement de FIDUCIAIRE CARLO MEYERS.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Etienne Gillet, Administrateur, au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47896/531/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

CAMERON BALLOONS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6117 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 31.061.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2001 que les associés ont décidé à l'unanimité:

De convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros. Ainsi le capital serait arrêté à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06).

D'augmenter le capital social de six cent trente et un euros et quatre-vingt-quatorze cents (631,94) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06) à soixante-quinze mille euros (75.000,-) par incorporation de résultats reportés.

D'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Claude Sauber, employé privé, demeurant à Bridel, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
2. Monsieur Pierre Thibo, ingénieur commercial, demeurant à Senningerberg, quatre-vingt-dix parts sociales,	90
3. La Société Anonyme COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, quarante-cinq parts sociales,	45
4. La société CAMERON BALLOONS LTD, avec siège social à Bristol, BS3 4 NH, St John's Street, Bedminster (Royaume-Uni), trente parts sociales.	30
5. Monsieur Norbert Theisen, ingénieur, demeurant à Luxembourg, quarante-cinq parts sociales	45
Total: trois cents parts sociales.	300

Junglinster, le 27 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Enregistré à Capellen, le 27 juin 2002, vol. 138, fol. 88, case 2. – Reçu 2 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(47979/643/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

HIMATOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.880.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47898/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

CAROLUS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 avril 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47899/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.905.

Suite au courrier du 23 mai dernier, LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LTD démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de BRANDSATCH HOLDING S.A., qui prendra effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires; une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.
La démission prend effet ce jour, le 24 juin 2002.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LTD
C. Ferry / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48012/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 53.905.

Suite au courrier du 23 mai dernier, Madame Ariane Slinger démissionne de sa fonction d'Administrateur de BRANDSATCH HOLDING S.A., qui prendra effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires; une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de sa démission et de la nomination de nouveaux Administrateurs.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.
La démission prend effet ce jour, le 24 juin 2002.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

A. Slinger.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48013/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.905.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
 qui s'est tenue extraordinairement le 24 juin 2002*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRANDSATCH HOLDING S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'ordre du jour:

- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- accepter la démission de Mme Ariane Slinger, 19, rue de la Croix-d'Or, CH-1204 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- donner décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-délégué;
- nommer trois nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- donner décharge au Commissaire aux Comptes;
- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, 2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;
- transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Agent domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48014/710/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.905.

Mmes C. Ferry et S. Canova démissionnent de leur fonction d'Administrateur de BRANDSATCH HOLDING S.A., qui prendra effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires; une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de leur démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.

Leur démission prend effet ce jour, le 24 juin 2002.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LTD

C. Ferry / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48015/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.905.

Suite au courrier du 23 mai dernier, Mmes C. Ferry et S. Canova démissionnent de leur fonction d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de BRANDSATCH HOLDING S.A., qui prendra effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires; une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de leur démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.

Leur démission prend effet ce jour, le 24 juin 2002.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LTD

C. Ferry / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48016/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FINANCIERE BAUCALAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.879.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47901/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighteenth of June,

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public, residing in Luxembourg,

there appeared:

Mr Adrien Labi, with professional address at 32 Saint James Street, London SW1 A1 HD, England, here represented by Charles de Kerchove d'Exaerde, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 17 June, 2002 and by virtue of a substitution form given in Luxembourg by Mr Jean-Marc Ueberecken, on 17 June 2002.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner with unlimited liability for all debts and obligations of limited partnerships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by Mr Adrien Labi, pre-named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2002.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred and fifteen (1,615.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
2. The sole partner resolves to elect Ms Catherine Koch, with professional address at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe as sole manager of the company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et deux, le dix-sept juin,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Adrien Labi, avec adresse professionnelle à 32 Saint James Street, London SW1 A1 HD, Angleterre, ici représenté par Monsieur Charles de Kerchove d'Exaerde, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 17 juin 2002, et en vertu d'une substitution donnée à Luxembourg par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, en date du 17 juin 2002,

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art.1. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PARIS PREMIER PROPERTIES «LUX», S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par table, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par Monsieur Adrien Labi, prénommé.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille six cent quinze (1.615) euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
2. L'associé unique décide d'élire Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, en tant que gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. de Kerchove d'Exaerde, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 12CS, fol. 99, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47950/230/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.676.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47906/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.676.

Statuts coordonnés au 22 août 2001 enregistrés à Luxembourg le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47921/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

IMMOBILIERE PASADENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.913.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47907/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

E.L.L.X. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 32.672.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2002 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec une perte de LUF 12.118,- et décide de la reporter à nouveau.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47944/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

COMPAGNIE NICOSIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.446.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47908/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

COMPAGNIE NICOSIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.446.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47909/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FAIR WIND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.483.

In the year two thousand and two, on the seventh of June.

Before us Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of FAIR WIND FINANCE HOLDING S.A., R.C. number B 49 483, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 2 December 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 107 of 14 March, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 29 December, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 614 of 8 August 2001.

The meeting begins at four fifteen p.m., Ms Stéphanie Colson, private employee, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Selma Medaghri, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the ten thousand shares with a former par value of one thousand Luxembourg francs each, representing the total former capital of ten million Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Suppression of the designation of the nominal value of the shares and expression of the currency of the subscribed capital into euro, so that after this conversion the subscribed capital will amount to EUR 247,893.52 represented by 10,000 shares without designation of a nominal value;

2.- Increase of the subscribed capital by a cash contribution of EUR 2,106.48 to bring it from its present amount of EUR 247,893.52 to EUR 250,000.- without issuing any new shares so that after this increase the subscribed capital will amount to EUR 250,000.- represented by 10,000 shares without designation of a nominal value;

3.- Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital of an amount of EUR 250,000.- is represented by 10,000 shares of EUR 25.- each;

4.- Reintroduction of an authorized capital at EUR 12,500,000.-

5.- Subsequent amendment of Article 3 of the articles of association;

6.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the share capital is henceforth set at EUR 247,893.52 represented by 10,000 shares without par value.

Second resolution

The corporate capital is increased by EUR 2,106.48 so as to raise it from its present amount of EUR 247,893.52 to EUR 250,000.- without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to EUR 250,000.-.

The new shares have been fully paid up in cash by the present shareholders proportionally to their participation in the share capital.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of EUR 2,106.48 is as of now available to the Company.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at EUR 25.- each.

Fourth resolution

It is resolved to reintroduce an authorized capital of EUR 12,500,000.-.

Fifth resolution

As a consequence of the four preceding resolutions article 3 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand (250,000.-) euros, divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) euros each.

The authorized capital is fixed at twelve million and five hundred thousand (12,500,000.-) euros, divided into five hundred thousand (500,000) shares with a par value of twenty-five (25.-) euros each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated June 7, 2002 in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any confirmed subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FAIR WIND FINANCE HOLDING S.A. R.C. B n° 49 483, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 107 du 14 mars 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 614 du 8 août 2001.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Madame Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Selma Medaghri, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de dix millions de francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions et expression de la devise du capital souscrit en EUR de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit sera fixé à EUR 247.893,52 divisé en 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital souscrit par un apport en espèces de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- sans émission d'actions nouvelles de sorte qu'après cette augmentation le capital souscrit sera fixé à EUR 250.000,- représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réintroduction de la désignation de la valeur nominale, de sorte que le capital souscrit fixé à un montant de EUR 250.000,- est divisé en 10.000 actions de EUR 25,- chacune.

4. Réintroduction d'un capital autorisé de EUR 12.500.000,-.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en EUR, de sorte qu'il est fixé à EUR 247.893,52 divisé en 10.000 actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de EUR 2.106,48 a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,-.

Quatrième résolution

Il est décidé de réintroduire un capital autorisé de EUR 12.500.000,-.

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros (EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à douze millions cinq cent mille (12.500.000,-) euros (EUR) divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de vingt cinq (25,-) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 7 juin 2002 au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Colson, S. Medaghri, M. Prospert, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 13CS, fol. 5, case 8. – Reçu 21,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47951/230/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

**FAIR WIND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
(anc. FAIR WIND FINANCE S.A.)**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.483.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 689 du 7 juin 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47952/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FAY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 59.160.

L'an deux mille deux, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FAY PROPERTIES S.A., R.C. B Numéro 59 160, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 8 août 1997.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions adoptées par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 26 février 2002, dont un extrait a été enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2002, Vol. 568, Fol. 62, Case 4.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Laura De Santis, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.969.013,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 3.000.000,- par émission de 118.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Libération des actions nouvellement émises.

2. Modification afférente de l'art. 5 § 1 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 2.969.013,31 euros pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à 3.000.000,- d'euros par la création et l'émission de 118.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces actions nouvelles ont été entièrement attribuées aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

Ces mêmes actions nouvelles ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que les actionnaires actuels ont sur la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 28 mai 2002 par VAN CAUTER, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Strassen, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans une créance certaine, liquide et exigible, et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 118.750 actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,- EUR), représenté par cent vingt mille (120.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Manciocchi, M. Prospert, L. De Santis, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2002, vol. 12CS, fol. 94, case 9. – Reçu 29.690,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47953/230/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FAY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 59.160.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 696 du 7 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

A. Schwachtgen.

(47954/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BALTIC ACE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 69.428.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 juin 2002 à Luxembourg

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001 clôturant avec une perte de USD 4.164.43 et décide de la reporter à nouveau.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étaient venus à terme en 2000 et décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47945/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

BUCHET-FRANÇOIS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 23-31, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Pierre Buchet, Kinésithérapeute, demeurant à L-8826 Perlé, 33, rue des Champs.

2) Monsieur Jean-Philippe François, Kinésithérapeute, demeurant à B-6840 Neufchâteau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de: BUCHET-FRANCOIS**Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg . Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Titre II. - Apports, Capital, Parts Sociales****Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Par Monsieur Jean-Pierre Buchet, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Par Monsieur Jean-Philippe François, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédé.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.**Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale****Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille deux.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège de la société est fixé à L-3230 Bettembourg, 23-31, route d'Esch.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre Buchet et Monsieur Jean-Philippe François prénommés.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P.Buchet, J.-P.Francois, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2002, vol. 878, fol. 77, case 3. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2002.

B. Moutrier.

(48159/272/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FINANCIERE BAUCALAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.879.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002. Signature.
(47910/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.923.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002. Signature.
(47911/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

HURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.534.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002. Signature.
(47912/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MIPOJOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.752.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002. Signature.
(47913/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

GERTHOMA NUMBER ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.889.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002. Signature.
(47918/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

GERTHOMA NUMBER ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.889.

Statuts coordonnés au 15 mai 2002 enregistrés à Luxembourg le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002. Signature.
(47922/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SIBELGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.151.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47914/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

EUROPEAN ENGINEERING & ENVIRONMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.855.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47915/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE PALMANDAISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.028.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47916/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.499.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47917/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PIERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.171.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47919/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PIERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.171.

Statuts coordonnés au 3 août 2001 enregistrés à Luxembourg le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47924/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VEZAR HOLDING

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.806.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47920/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

AZUELA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.725.

Statuts coordonnés au 3 août 2001 enregistrés à Luxembourg le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 11, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature.

(47926/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VOLKSBANK SAAR-WEST eG. Niederlassung Luxembourg

Gesellschaftssitz: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clement.
R. C. Luxembourg B 43.451.

Frau Ilse Gerhard, D-66606 St. Wendel und Herr Erich Meyer, D-66265 Heusweiler sind zum 28. Februar 2002 aus dem Vorstand der VOLKSBANK SAAR WEST eG ausgeschieden.

Herr Diplom-Volkswirt Gerhard Altmeyer trat mit Wirkung vom 25. Februar 2002 in den Vorstand ein.

Der Vorstand der VOLKSBANK SAAR WEST eG setzt sich wie folgt zusammen:

Diplom Betriebswirt Edgar Soester, geb. am 25. Mai 1965, wohnhaft in D-66701 Beckingen-Reimsbach, Blumenstrasse 22, Vorstandsmitglied seit 30. März 2001

sowie

Diplom Volkswirt Gerhard Altmeyer, geb. am 6. September 1961, wohnhaft in D-78183 Hüfingen, J.N. Heinemann Str. 9.

VOLKSBANK SAAR WEST eG

Niederlassung Luxembourg

Hanauer / Eifler

Enregistré à Remich, le 20 juin 2002, vol. 177, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47927/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 31.137.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47971/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

POSADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 31.137.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47972/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

TERRA FOREST, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7624 Larochette.

R. C. Luxembourg B 77.865.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 24 juin 2002, vol. 271, fol. 9, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juin 2002.

Signature.

(47928/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

PARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.957.

—
Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

PARINVEST S.A.

Signature

(47929/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

EIK FINANCIELE MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 63.290.

—
Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

ELK FINANCIELE MAATSCHAPPIJ S.A.

Signature

(47930/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

HOTTINGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 37.075.

—
Statuts coordonnés suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

HOTTINGER LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47931/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

C.M.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 58.596.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour le gérant

Signature

(47932/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

IMMOLANGUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. INTERNATIONALE DE LANGUES, S.à r.l.).
Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 46.712.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2002, vol. 324, fol. 36, case 1/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

Signature

Un mandataire

(47933/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

RMF PHARMASYSTEM AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette, 27, rue du Bourgrund.
H. R. Luxemburg B 64.733.

Die Bilanzkonten am 31sten Dezember 2001, der zu Esch an der Alzette am 20. Juni 2002, Band 324, Blatt 34, Fach 7/1 eingetragen wurden, wurden am 24. Juni 2002 im Handelsregister und Register der Gesellschaften des Großherzogtums Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk der Veröffentlichung im Mémorial, Verzeichnis der Gesellschaften und Vereinigungen.

Esch an der Alzette, den 24. Juni 2002.

Unterschriften.

(47934/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MASTER-FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.508.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour MASTER-FINANCE S.A.

E. Wolf

Administrateur-Délégué

(47940/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

R.A.B. CONSULTING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-5760 Hassel, 8, rue de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 44.904.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Gesellschafterversammlung vom 21. Juni 2002

1. Der Gesellschafter beschliesst, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, in Abänderung des Gesetzes vom 10. August 1915, das Gesellschaftskapital, das zur Zeit in LUF ausgedrückt ist, in Euro umzuwandeln und dies mit Wirkung ab 1. Januar 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt somit 12.394,68 Euro.

2. Der Gesellschafter beschliesst weiterhin mit Wirkung ab 1. Januar 2002 das Gesellschaftskapital zu erhöhen durch Umwandlung eines Betrages von 105,32 Euro aus nicht verteilten Gewinnen in Kapital, so dass das Gesellschaftskapital sich ab 1. Januar 2002 auf 12.500,- Euro beläuft, ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

3. Weiterhin beschliesst der Gesellschafter den Nominalwert der Anteile auf 25,- Euro anzupassen. Demzufolge ist das Gesellschaftskapital künftig eingeteilt in 500 Anteile von je 25,- Euro.

4. Es wird beschlossen den ersten Paragraphen des Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Paragraph 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- Euro und ist eingeteilt in 500 Geschäftsanteile zu je Euro 25,-».

Hassel, den 21. Juni 2002.

Für R.A.B. CONSULTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47962/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ASCON TRADE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.725.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(47938/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

ASCON TRADE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 21.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(47939/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

NEOMEDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 87.662.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 31 mai 2002 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Seppo Niemi comme administrateur-délégué de la société. Conformément à l'article 6 des statuts, il peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47946/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 14.361.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société à Bruxelles le 15 mai 2002 à 10.00 heures

L'Assemblée est présidée par Monsieur Charles Santerre, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fernand Wisser, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Messieurs André Van Moer, Thierry Matthyssens

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacune d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les Actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Il résulte de la liste des présences que 97,76 %, soit 19.552 actions sur 20.000 sont présentes, la présente Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Monsieur le Président passe ensuite à l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'A.G. du 16 mai 2001.
2. Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
4. Affectation des résultats et décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
5. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'A.G. du 16 mai 2001.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal de l'A.G. du 16 mai 2001, moins une abstention.

2. Examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.

Le Président expose à l'Assemblée l'évolution des résultats depuis 1995 jusqu'à ce jour. Il met en évidence, par graphiques, la provenance de ces résultats (recettes moins charges).

Par la suite, un exposé sur base des chiffres internes remis à chaque participant a lieu. Cet exposé attire l'attention sur les principaux changements importants survenus à certaines rubriques du bilan 2001 par rapport aux chiffres de 2000.

On passe ainsi en revue:

- les intérêts et commissions bancaires

- les frais généraux - notamment les rubriques «impôts et taxes», «autres frais généraux»

- les provisions sont expliquées
- les amortissements sont détaillés
- les postes produits

Le Président tire les conclusions et remercie ses collaborateurs pour le travail effectué pendant l'exercice écoulé. Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité moins une abstention, approuve les comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net pour l'exercice 2001 de € 774.839,29.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration du 13 mars 2002 à l'Assemblée.

A ce propos, Monsieur Mario Nozza prend la parole et fait remarquer qu'il avait signalé à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001 sur l'exercice 2000 que le rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale a été modifié. Il constate qu'à la lecture du Procès-verbal à l'Assemblée Générale 2001, il n'a pas été tenu compte de sa remarque et demande donc que le Procès-verbal soit amendé en ce sens.

Le Président demande au secrétaire d'en acter le fait.

4. Affectation des résultats et décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur.

L'Assemblée remercie le Président pour son analyse des résultats et décide de suivre les propositions du Conseil d'Administration, et donc:

- L'Assemblée décide à l'unanimité moins une abstention de la répartition suivante:

	En €
- Bénéfice reporté	85.651,72
- Bénéfice de l'exercice	774.839,29
- Total:	860.491,01
- Réserve pour impôt sur la fortune	135.721,70
- Autres Réserves	500.000,00
- Dividende	125.000,00
- Report à nouveau	99.769,31

- A l'exception d'un des Actionnaires qui s'abstient, l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

- A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge au Réviseur externe GRANT THORNTON RÉVISION ET CONSEILS.

5. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.

Le Réviseur d'Entreprises donne ensuite lecture du rapport de révision.

6. Divers.

Monsieur Mario Nozza fait remarquer que la société ne répond pas à la loi sur les Administrateurs-délégués.

Monsieur André Van Moer répond que des négociations avec trois institutionnels sont en cours, et qu'en cas d'une prise de participation à hauteur d'environ 20 à 30 % dans le capital de VMS, le poste d'Administrateur-délégué pourrait être attribué à cet institutionnel.

Il rappelle que la Commission de Surveillance du Secteur Financier est tenue informée de l'avancement des pourparlers et que cette dernière est au courant de la situation.

Monsieur Nozza demande des informations sur l'audit PricewaterhouseCoopers.

Monsieur le Président répond que nous avons remis ledit rapport d'audit à la Commission de Surveillance du Secteur Financier et que nous attendons d'être convoqué par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Le Président remercie les Actionnaires pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

C. Santerre / F. Wisser / Th. Matthyssens / A. Van Moer

Le Président / Le secrétaire / Les scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48009/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 14.361.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A.

(48010/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

DECLOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 96A, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.405.

—
Extrait des résolutions des associés prises en Assemblée le 21 juin 2002

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 263,31 (deux cent soixante-trois euros et trente et un cents), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune».

Bascharage, le 21 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DECLOLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47961/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

MAWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3728 Rumelange, 103, Cité Hierzesprong.
R. C. Luxembourg B 79.806.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47963/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

OBREGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.326.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47964/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

VENCAP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.685.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement
le 13 septembre 2001 à 10.00 heures à Luxembourg*

Résolution

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE CONTINENTALE, Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Extrait sincère et conforme

VENCAP HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 569, fol. 100, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47992/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

IVOIRE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 79.603.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47965/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

XARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 70.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2002, vol. 569, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47966/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

COMPTOIR ISD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 60.375.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47967/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 42.598.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47968/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FINANZPLAN INTER. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 39.737.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47975/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

FINANZPLAN INTER. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 39.737.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

(47976/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.

EUROTHERMIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3910 Mondercange, 3, rue des Bois.
R. C. Luxembourg B 48.991.

Conversion du capital en €

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en Euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 5 des statuts.

1. Résolution

a) L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 1.250.000,- LUF pour le porter de son montant actuel à 1.260.622,- LUF.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les actionnaires.

M. Valerio Forti, 3, rue du des Bois, L-3910 Mondercange.	10.580,- LUF
M. Marc Sigut	42,- LUF
	10.622,- LUF

2. Résolution

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 1.260.622,- LUF en 31.250,- €.

3. Résolution

De supprimer les 250 actions existantes d'un montant nominal de 5.000,- LUF chacune, de créer 250 actions nouvelles de 125,- € chacune, et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

4. Résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.250,- € (trente et un mille deux cent cinquante Euros) représenté par 250 actions de 125,- € (cent vingt-cinq Euros).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

M. Valerio Forti.	249 actions	125,- €	Total	31.125,- €
Mme Céline Utter.	1 action	125,- €	Total	125,- €
	250 actions			31.250,- €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2002, vol. 324, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(47981/612/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2002.